

## L'Autorité publiera courant 2023 une série de focus sur l'économie générale des concessions

À la suite de la publication, en janvier 2023, de la deuxième édition de son rapport sur l'économie générale des concessions, l'Autorité publiera, courant 2023, une série de focus visant à permettre à un public large de comprendre les enjeux et le fonctionnement des contrats de concessions d'autoroutes. Chaque focus présentera une thématique en synthétisant les productions de l'Autorité et, le cas échéant, en les approfondissant sur certains aspects.

En particulier, le focus sur la rentabilité (juin 2023) présentera une actualisation du suivi de taux de rentabilité interne (TRI) des concessions en s'appuyant sur les données collectées en 2022 et les derniers travaux méthodologiques de l'Autorité sur le sujet.

Focus	Contenu envisagé	Publication
Le partage des risques dans les contrats de concession : un équilibre à ajuster	<p>Le transfert des risques dans les contrats de concession, qu'est-ce que cela implique ?</p> <p>Approfondissement des deux recommandations de l'Autorité quant au transfert de risques :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Il faut faire porter les risques à la partie qui les maîtrise le mieux.</li> <li>2. Lorsqu'un contrat est modifié (avenant), éviter de transférer intégralement un risque non maîtrisable par le concessionnaire car, en l'absence de mécanisme concurrentiel, cela peut s'avérer coûteux pour la collectivité.</li> </ol>	Avril 2023

<p>Mesurer la rentabilité des concessions d'autoroutes : un outil pour mieux comprendre l'équilibre économique des contrats</p>	<p>Quelles sont les différentes approches de la rentabilité des concessions (TRI projet, TRI actionnaire, TRI prévisionnel, TRI constaté à date, etc.) ? Qu'est-ce qu'elles signifient ?</p> <p>Rappel de la méthode de calcul retenue par l'Autorité (notamment le recours à une valeur de « troncature » pour le calcul de l'actif moderne équivalent) et de ses implications.</p> <p>Apprécier le niveau de rentabilité des concessions historiques : quelques points de repères.</p> <p>Quels enseignements tirer du suivi de la rentabilité des concessions ?</p>	<p>Juin 2023</p>
<p>Les chantiers à mener pour préparer la fin des concessions et leur suite</p>	<p>Alors que l'échéance rapprochée des contrats limite les possibilités de financement sur la durée résiduelle de la concession, comment continuer à conduire une politique d'investissement à la hauteur des enjeux à venir, notamment climatiques ? En particulier, comment découpler la question du volume de financement nécessaire de celle de la durée des concessions qui, dans le fonctionnement actuel des contrats, sont intimement liées ?</p> <p>Comment s'assurer que les contrats s'achèveront dans de bonnes conditions ?</p> <p>Quelles sont les options envisageables à l'issue des contrats de concession et comment anticiper leur mise en œuvre ?</p>	<p>Septembre 2023</p>
<p>La tarification des autoroutes : au-delà de la question du niveau des péages, les enjeux associés à leur structure</p>	<p>Approfondissement des principales recommandations de l'Autorité sur la structure des péages :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Faire varier les tarifs en fonction de la congestion pour mieux utiliser l'infrastructure à court terme sans négliger les conditions d'acceptabilité.</li> <li>2. Faire évoluer les tarifs comme le pouvoir d'achat pour optimiser l'usage de l'infrastructure à long terme.</li> <li>3. Éviter les subventions entre les usagers de différentes portions d'autoroutes (aux fonctionnalités distinctes) pour rapprocher le prix du service rendu.</li> </ol>	<p>Octobre 2023</p>

<p>Un retour d'expérience sur six ans de régulation : deux approches pour mieux encadrer le secteur autoroutier</p>	<p>Approfondissement des deux approches recommandées par l'Autorité pour mieux encadrer le secteur autoroutier concédé à l'avenir :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Réinterroger la durée des contrats, car des contrats longs génèrent des renégociations, en faveur des acteurs en place en raison de l'asymétrie d'information et de négociation.</li><li>2. À défaut de contrats courts, renforcer le cadre de régulation économique.</li></ol>	<p>Novembre 2023</p>
---	--	----------------------